

## Procès-verbal

### Séance du 18 Mars 2024

L' an 2024 et le 18 Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, DOS SANTOS CLARO Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERISSON Bernard, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

**Absents** : M.HUET Alain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/03/2024

**Date d'affichage** : 11/03/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé secrétaire** : M. JANIK Jean-Jacques

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- 1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024,
- 3/ DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE - 2024\_10
- 4/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU ROND-POINT : SÉCURISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES  
FONDS DE CONCOURS ET DEMANDE DE SUBVENTION - 2024\_11
- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT : MODÉRATION DE LA VITESSE - 2024\_12
- 5/ LIMITATION DE VITESSE
- 6/ ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION - 2024\_13
- 7/ PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL
- 8/ SUBVENTIONS 2024 - 2024\_14
- 9/ SUBVENTION POUR PARTICIPATION AUX JEUX PARALYMPIQUES 2024 - 2024\_15
- 10/ QUESTIONS DIVERSES

**1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Jean-Jacques JANIK

**2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024** : Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3/ réf : 2024 10 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel Samon démissionne de son poste de délégué communautaire à l'Interco Normandie Sud Eure.

A la suite de cette démission, Monsieur le Maire souhaite reprendre le poste de délégué communautaire, et est désigné délégué titulaire.

**Serge SOUCHAY** délégué titulaire

**Sylvie DANTU** délégué suppléante

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### 4/ réf : 2024 11 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU ROND-POINT : SÉCURISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES FONDS DE CONCOURS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à un problème de circulation avec les transports scolaires dans le bourg, à hauteur du rond-point et à la demande du Conseil Régional, Monsieur le Maire présente un seul devis de l'entreprise Eurovia demandé par l'Interco Normandie Sud Eure qui exige que les travaux soient effectués avec la menace de ne plus faire le ramassage scolaire, et dont le montant s'élève à 45 842.03 € HT soit 55 010.44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'effectuer ces travaux dont le montant est de **45 842.03 € HT soit 55 010.44 € TTC**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fond de concours à l'Interco Normandie Sud Eure dont le montant à la charge de la commune sera de **49 % soit 22 462.59 € HT** ainsi que tout autre acte afférant au projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation "amende de police" à hauteur de 50 % soit :

- Dotation Etat : amende de police	22 921.01 €
- Autofinancement	22 921.02 €

- d'inscrire au budget de l'exercice 2024 en section d'investissement au compte 204182

**A la majorité (6 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS)**

### réf : 2024 12 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT : MODÉRATION DE LA VITESSE

En raison de vitesse excessive des véhicules circulant dans le bourg, Monsieur le Maire présente un seul devis de l'entreprise Eurovia dont le montant s'élève à 46 212.41 € HT soit 55 454.89 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'effectuer ces travaux dont le montant est de **46 212.41 € HT soit 55 454.89 € TTC**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fond de concours à l'Interco Normandie Sud Eure dont le montant à la charge de la commune sera de **49 % soit 22 644.08 € HT** ainsi que tout autre acte afférant au projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation "amende de police" à hauteur de 50 % soit :

- Dotation Etat : amende de police	23 106.20 €
- Autofinancement	23 106.21 €

- d'inscrire au budget de l'exercice 2024 en section d'investissement au compte 204182.

**A la majorité (6 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS)**

## **5/ LIMITATION DE VITESSE**

Limitation à 30 kms/h à proximité du centre bourg, du puits vers la Fauvelière jusqu'à hauteur du 14 rue des rossignols, du puits vers Verneuil au dos d'âne, du puits vers la Chabotière jusqu'au 17 rue des hirondelles, et du puits vers les Barils jusqu'à la mare du Biot.

## **6/ réf : 2024 13 : ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

En raison de vitesse excessive dans le village, Monsieur le Maire propose d'installer un radar pédagogique et de le déplacer régulièrement.

A cet effet, un devis a été demandé et le montant s'élève à **2 082.18 € HT soit 2 498.62 € TTC.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- acceptent ce devis à la majorité (**8 POUR, 1 ABSTENTION, 1 CONTRE**)

- autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation "amende de police" à hauteur de 50 % soit :

- Subvention	<b>1 041.09 €</b>
- Autofinancement	1 041.09 €

## **7/ PROJET D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL**

En vue d'aménager un bâtiment communal en salle de réunion ou salle d'associations, Monsieur Didier Mallez présente les plans.

Après débat, les membres du conseil acceptent ce projet et demandent des devis aux professionnels

## **8/ réf : 2024 14 : SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les subventions versées aux associations suivantes :

Après débat, les membres du Conseil décident d'octroyer les subventions et les cotisations suivantes au titre de l'année 2024 :

- Ligue contre le cancer	350.00 €
- Amicale des chasseurs	700.00 €
- A.D.M.R	600.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Verneuil	400.00 €
- Chemins d'Enfance de Verneuil sur Avre	50.00 €
- Vie et Espoir	200.00 €
- Ateliers de la Solidarité	200.00 €
- A.F.S.E.P	250.00 €
- Fondation du Patrimoine	200.00 €
- Association Française contre la Myopathie	200.00 €
- Centre de Formation d'Apprentis de l'Eure	75.00 €
- Comité des fêtes	2 000.00 €
- Tireurs Sportifs de Pullay	500.00 €
- Comice Agricole (concours animaux gros)	200.00 €

Ces crédits seront prévus au budget 2024.

**A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)**

## **9/ réf : 2024 15 : SUBVENTION POUR PARTICIPATION AUX JEUX PARALYMPIQUES 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une subvention de 300.00 € et 400.00 € a été versée en 2022 et 2023 pour aider financièrement une personne handicapée hors-commune à participer aux jeux

paralympiques avec comme activité la Boccia.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de verser une subvention de 400.00 € pour l'année 2024.

#### **10/ SUBVENTIONS 2024 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-14)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les subventions versées aux associations suivantes :

Après débat, les membres du Conseil décident d'octroyer les subventions et les cotisations suivantes au titre de l'année 2024 :

- Ligue contre le cancer	350.00 €
- Amicale des chasseurs	700.00 €
- A.D.M.R	600.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Verneuil	400.00 €
- Chemins d'Enfance de Verneuil sur Avre	50.00 €
- Vie et Espoir	200.00 €
- Ateliers de la Solidarité	200.00 €
- A.F.S.E.P	250.00 €
- Fondation du Patrimoine	200.00 €
- Association Française contre la Myopathie	200.00 €
- Centre de Formation d'Apprentis de l'Eure	75.00 €
- Comité des fêtes	2 000.00€
- Tireurs Sportifs de Pullay	700.00 €
- Comice Agricole (concours animaux gros)	200.00 €

Ces crédits seront prévus au budget 2024.

#### **11/ QUESTIONS DIVERSES**

- Il a été demandé d'installer des panneaux de limitation à 50 kms/h allée des myrtilles,
- Il est demandé une indemnisation pour Monsieur Didier Mallez pour ces frais engagés de la prise en charge de nombreux dossiers : indemnisation à étudier.
- Il est souhaité que les joueurs de cartes et les marcheurs aient une clé d'entrée de la salle de réunion plutôt que celle de la cuisine en raison d'une meilleure sécurité d'entrée (rampe) : Monsieur le Maire fait le nécessaire.
- Lecture d'une lettre de Monsieur Eric DEMONCHEAUX concernant les nuisances des chiens domestiques, aboiements...

Séance levée à : 19:30

En mairie, le 20/03/2024  
Le Maire  
Serge SOUCHAY